Plan d'action de l'Université de Lausanne pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2017-2020

Résumé

La promotion de l'égalité entre femmes et hommes s'est institutionnalisée à l'UNIL sous l'impulsion du Programme fédéral Égalité des chances. Cette politique est aujourd'hui fortement soutenue par la Direction et ancrée dans ses plans stratégiques. L'égalité est une valeur indissociable de l'identité de l'UNIL. Les mesures mises en place dans le cadre du précédent plan d'action ont permis de poser les bases d'une évolution positive qu'il convient maintenant de poursuivre et de confirmer.

Dans une ligne de continuité avec les chantiers démarrés par la Direction précédente, la nouvelle équipe rectorale s'attellera, avec ce nouveau plan d'action, à soutenir la réussite des projets d'étude et professionnels des étudiant·e·s, des enseignant·e·s et des chercheur·e·s. Il s'agira d'aider la transition en emploi des étudiant·e·s et des doctorant·e·s et d'aider les titulaires d'un doctorat à mieux intégrer le marché du travail académique et non académique.

Dans le cas des femmes engagées dans la voie académique, il s'agira d'augmenter leurs chances d'accès au professorat et aux positions dirigeantes. En effet, nous avons pu, ces dernières années, augmenter sensiblement la proportion de femmes actives au niveau postdoctoral, pour arriver à une légère majorité. Mais nous n'arrivons toujours pas à garantir un accès égal au professorat. Le taux de femmes professeures reste faible, notamment au niveau du professorat stable et il existe encore une sous-représentation des femmes parmi les candidat·e·s aux concours de recrutement professoral.

En tant qu'employeur responsable, l'UNIL continuera à veiller sur les conditions de travail qu'elle offre à ses employé·e·s, en promouvant le respect de la personnalité et de la diversité, en garantissant l'égalité salariale et des conditions d'études et de travail attractives pour la conciliation des sphères de vie (famille-travail-études).

Pour cela, il faut continuer à inclure et responsabiliser l'ensemble des actrices et acteurs institutionnels, dans toutes les facultés et au sein des services, et les inciter à devenir ou à rester actifs dans la promotion de l'égalité. L'UNIL a la volonté de former et de sensibiliser la communauté universitaire - notamment les responsables hiérarchiques - aux enjeux et aux bénéfices d'une culture respectant l'égalité et la diversité.

Les cinq objectifs prioritaires du plan d'action sont :

- 1. **Promouvoir l'accès au professorat pour les femmes**: inciter les candidatures féminines, sensibiliser les commissions de recrutement aux biais de genre, définir des lignes directrices pour les procédures de recrutement et suivre de près le déroulement des procédures et la progression des statistiques. Arriver à 40% de femmes parmi les nouvelles nominations.
- Encourager les carrières des femmes: par des subsides de recherche et des programmes de mentoring/formation pour les académiques, et par le conseil en développement de carrières pour les femmes du personnel administratif et technique. Valoriser les travaux et augmenter la visibilité des chercheuses de l'UNIL.
- 3. Consolider l'ancrage de l'égalité dans la gouvernance, notamment au sein des facultés : poursuivre le projet Vision 50/50 et soutenir les actions des commissions égalité des facultés. Impliquer plus les hommes.
- 4. **Promouvoir des conditions de travail propices à l'égalité** : mesurer l'égalité salariale, prévenir le harcèlement sexuel, augmenter la capacité d'accueil de l'enfance sur le campus et promouvoir la conciliation des sphères de vie.
- 5. **Approfondir les compétences en matière d'égalité** : notamment par des formations spécifiques pour toutes personnes qui ont des fonctions d'encadrement et par des évènements de sensibilisation.